



## Éditorial

### Non au retour du statut de saisonnier !

L'initiative de l'UDC en votation le 14 juin prochain promet un "futur de rêve" pour une Suisse débarrassée de tous ses problèmes, par le biais d'un massif retour en arrière. Pour y parvenir, elle compte actionner plusieurs leviers pour rendre ce pays à nouveau "heureux".

Le premier est la limitation de la population résidente permanente, c'est-à-dire des personnes qui séjournent en Suisse depuis plus de douze mois. En revanche, aucune limite n'est préconisée pour les migrant-es venant pour une durée maximale de douze mois, qui n'auront pas droit à la vie familiale, tout comme les saisonniers autrefois. Ceci laisse entrevoir le retour "heureux" à la séparation des familles et aux "enfants du placard" que le pays a connu avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre circulation des personnes (ALCP).

Le deuxième levier est justement la dénonciation de cet accord. Celui-ci garantit la parité de traitement sur le marché du travail entre Suisses et ressortissants des pays de l'Union européenne, qui représentent la plus grande part des travailleurs étrangers dans ce pays. En fait, l'initiative ne vise pas à diminuer le nombre de travailleurs étrangers – comme les initiatives Schwarzenbach des années 1970 -, mais à

restreindre leurs droits. Une telle résiliation comporte la remise en cause des mesures d'accompagnement, qui empêchent le dumping salarial et social. Avec, comme "heureux" corollaire, une exposition accrue à des risques de précarité, voire de vulnérabilité à l'exploitation pour tous les salariés.

Le troisième levier est la consolidation de la Suisse comme île "heureuse", à l'abri du droit international concernant les droits fondamentaux, car, selon l'initiative, tout accord international susceptible d'accroître la population résidente est également susceptible de dénonciation. Le message du Conseil fédéral énumère quelques accords qui seraient affectés, "le total restant à déterminer": la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) – d'importance capitale pour l'avancement des droits humains en Suisse (notamment le droit de vote des femmes suisses) –, la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU ou encore la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

Le quatrième levier est le recours accru à ces travailleurs, heureusement "sans famille" (en Suisse), que sont les frontaliers. Voilà un service imparable à la durabilité de l'ensemble de ce paquet, si l'on tient compte du trafic pendulaire !

Le CCSI refuse les perspectives "heureuses" proposées par l'UDC. Il dit clairement NON au retour du statut du saisonnier, ainsi que NON à tous les retours en arrière préconisés par cette initiative scélérate !

Rosita Fibbi, présidente

## Participation démocratique: du regret à l'espoir

Il y a un an, le Département de la cohésion sociale lançait un projet novateur et inédit visant à renforcer la participation démocratique au niveau du Canton de Genève. Une assemblée citoyenne, composée de 100 personnes représentatives de la population genevoise, devait délibérer sur les enjeux du fonctionnement démocratique, identifier des solutions pour l'améliorer et formuler des propositions concrètes à l'attention des autorités cantonales. Afin que le dispositif soit le plus inclusif possible, plusieurs faitières et associations avaient été sollicitées en tant que partenaires, afin de constituer et coordonner cinq groupes "connexes" représentant des publics risquant de s'autoexclure de l'assemblée citoyenne pour des raisons spécifiques.

Chargé de mettre en place le groupe représentant les migrant.es allophones, le CCSI s'est engagé dans ce projet avec conviction, et grâce à la collaboration de nos partenaires – Camarada, Salmaa et La Roseraie – nous étions prêts début 2026 à accompagner la dizaine de personnes composant notre groupe, toutes extrêmement motivées de partager leurs perspectives et recommandations en matière de participation citoyenne. La décision d'annuler l'ACD, quelques jours seulement avant son lancement, a mis fin à une initiative prometteuse, et nécessaire. Avec d'autres partenaires associés au projet, nous l'avons déplorée dans une **lettre de lecteur, reproduite ci-dessous**, et publiée par Le Courrier le 14 avril 2026.

### Annulation de l'Assemblée citoyenne pour la Démocratie: du regret à l'espoir

Genève, le 20 mars 2026

Nous, citoyennes et citoyens ayant manifesté notre vif intérêt pour l'Assemblée citoyenne pour la Démocratie ainsi que les associations engagées dans la réalisation du projet, regrettons profondément l'annulation, dans sa phase opérationnelle, d'une initiative inédite qui visait à formuler des propositions concrètes pour renforcer la participation sociale et politique des citoyen.nes de Genève à l'intention des autorités cantonales.

Nous déplorons que l'on ait clôt précipitamment un projet qui avait suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des citoyens et catalysé autant d'engagement de la part de la société civile.

Nous considérons étonnant que, dans un pays qui se vante à juste titre d'avoir fondé son fonctionnement sur la collaboration d'institutions de démocratie représentative et de dispositifs de démocratie directe, les membres d'un parlement puissent revendiquer une légitimité exclusive des seules instances élues dans la formulation de propositions visant à améliorer la participation à la vie de la collectivité.

Nous ne comprenons pas qu'à Genève, un canton où le taux de participation aux élections est systématiquement plus bas que dans le reste de la Suisse (1), les élus réduisent au silence - avant même qu'ils aient pu s'exprimer - plusieurs centaines de citoyen.nes qui s'étaient inscrits pour participer à cette démarche de réflexion.

Nous estimons l'issue de cette initiative incompréhensible, voire préoccupante. Nous espérons vivement que ce projet ne soit pas définitivement abandonné mais qu'il puisse trouver une concrétisation, le cas échéant, avec d'autres modalités - car la participation citoyenne constitue et demeure un enjeu de taille pour la société genevoise.

**Signé:** Maurice Gardiol; Emmanuelle Blanc et Rosita Fibbi, responsable et présidente du Centre de Contact Suisses-Immigrés; Sophie Demaurex et Cyril Mizrahi, présidente et secrétaire général de la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches (fégraph); Caroline Eichenberger, directrice de Camarada; Théodore Turrettini, directeur de La Roseraie.

(1) Sciarini P. Petitpas A., L'évolution du comportement électoral dans le canton de Genève (1995-2023), Genève, Université de Genève, 2024, <https://www.ge.ch/document/evolution-du-comportement-electoral-dans-canton-geneve-1995-2023>

## Scolarisation des enfants migrants précaires : des avancées majeures

L'école est le premier lieu d'intégration, mais aussi le premier point de rupture pour les familles migrantes en situation précaire. Entre obstacles administratifs, barrières linguistiques et incertitudes sur le logement, la scolarisation des enfants migrants reste un défi majeur. Il y a deux ans, face à cette réalité, un **comité de suivi inédit s'est constitué à Genève** pour transformer les constats de terrain en actions concrètes. Réuni pour la première fois en mars 2024, ce comité rassemble une **coalition d'acteurs** essentiels : le BIC, le CCSI, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), Caritas Genève, l'HUMA de Païdos, le Sleep-in de l'AIM et la HETS. **Leur mission?** Lever les freins qui empêchent des milliers d'enfants de bénéficier du droit fondamental à l'éducation. **Le bilan de ces deux années de travail est sans équivoque:** une transformation profonde des pratiques, avec **des avancées concrètes qui changent le quotidien des familles les plus vulnérables.**

L'un des plus grands succès de ce comité réside dans la **révision des procédures d'inscription.** Depuis la rentrée scolaire 2025, les nouvelles prescriptions de la DGEO ont opéré un changement de paradigme. Désormais, les familles en situation de sans-abrisme peuvent inscrire leurs enfants à l'école sans fournir de justificatif de **domicile.** Une simple déclaration sur l'honneur indiquant une position géographique suffit. Plus encore, le **principe de stabilité** a été acté: si une famille déménage en cours d'année, l'enfant conserve son premier établissement scolaire. Une mesure cruciale pour éviter que la précarité du logement ne se traduise par une rupture scolaire traumatique pour l'enfant. Enfin, l'exigence d'une attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a été levée pour les familles en attente de regroupement familial, éliminant ainsi un blocage administratif majeur.

Des défis subsistent, notamment pour les enfants apatrides ou sans aucun document d'identité qui ne peuvent accéder à la scolarisation car dans cette situation, il est très difficile d'obtenir une affiliation à

l'assurance-maladie, condition incontournable pour accéder à l'école. Le comité continue de plaider pour des dérogations exceptionnelles afin de garantir un droit effectif et immédiat à la scolarisation.

Au-delà de l'administratif, le comité a mis en lumière la nécessité d'une relation de confiance entre l'école et les familles. Le **recours à la médiation communautaire** s'est ainsi accru, permettant de désamorcer les conflits, d'expliquer les démarches et de lutter contre l'absentéisme. Une avancée majeure a été le recrutement d'une médiatrice communautaire rom par la DGEO.

Outre les mesures individuelles, la force de ce dispositif réside dans la **coordination renforcée entre tous les acteurs.** Une première avancée majeure a été la **systématisation de l'orientation des familles sans statut légal vers le CCSI,** garantissant ainsi un accompagnement immédiat pour l'affiliation à l'assurance-maladie, la demande de subsides et, partant, une scolarisation rapide.

La sensibilisation des professionnels du milieu scolaire est au cœur de la stratégie. La DGEO et le BIC ont mandaté Caritas pour créer **une formation spécifique sur la migration et la précarité,** inscrite au catalogue de formation continue pour 2026. Des modules dédiés à la communauté rom migrante et précaire sont déjà dispensés.

**Pour 2026,** le comité a défini une feuille de route ambitieuse. Un **enjeu particulier sera l'articulation entre la précarité alimentaire et le parcours scolaire.** Le travail de ces deux années a prouvé que l'école peut être un lieu de stabilité et d'espoir, même pour les enfants les plus précaires.

Le CCSI, à travers la consultation Enfance, éducation et santé est engagé et contribue à ce comité depuis les premiers échanges. Et il est fier des avancées obtenues, car garantir l'accès à l'école à chaque enfant, peu importe son statut ou sa situation, c'est lui ouvrir des perspectives d'insertion sociale et investir dans l'avenir de toute notre société.

## Retour sur nos activités en 2025...

L'Assemblée générale du CCSI, qui a eu lieu le 30 avril 2026, a été l'occasion de présenter notre rapport d'activités. 2025 fut, comme les précédentes, une année très intense sur le plan opérationnel et en termes d'action collective. Elle fut, aussi, l'occasion de poursuivre les festivités liées aux 50 ans de l'association et d'initier ou collaborer à plusieurs projets avec divers partenaires. Enfin et en interne, 2025 a été pour le CCSI une année de transition, avec la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance.

Un grand Merci à nos bailleurs, membres et partenaires, grâce auxquels nous avons pu réaliser ces activités et projets, et sommes en mesure de poursuivre notre action en 2026 !



Le rapport est joint à ce CCSI-Info ou disponible sur notre [site internet](#)

## **... et notre travail collectif en 2026**

En sus de son investissement régulier dans divers groupes de travail et plateformes de réflexion et coordination du réseau (sur l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation, etc.), le CCSI a pris part et contribué aux événements, campagnes et projets suivants au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026:

Janvier-Février: Contribution au [projet de l'Assemblée citoyenne pour la démocratie](#) (voir p.2)

19 janvier: [Journée d'échange](#) sur la mise en œuvre de la nouvelle LASLP (HETS, Hg, DCS, CAPAS)

2 février: [Présentation](#) du projet-pilote "Focus publics" auquel le CCSI a pris part (CAPAS)

24 mars: Intervention lors de la [table ronde](#) "Aspect nord-sud de l'esclavage moderne: les main-d'œuvre migrantes" coorganisée par E-changer et la FGC

27 mars: Participation à l'AG de la Plateforme suisse de soutien aux sans-papiers à Berne

20-21 avril: Participation au 1<sup>er</sup> Forum du [projet "Horizon social 2040"](#) (HETS)

23 avril: Participation et contribution au colloque du Comité de suivi pour la scolarisation des enfants migrants précaires (voir p.3)

24 avril: Participation à une [conférence](#) sur le non-recours aux droits sociaux (HETS et DCS)

Mai-juin: adhésion au [Comité unitaire](#) genevois contre l'initiative "Pas de Suisse à 10 millions" chapeauté par la CGAS, participation à la campagne et intervention lors de la [conférence de presse](#) conviée le 18 mai par le comité unitaire

20 mai: Participation à l'AG du Collectif de soutien aux sans-papiers

28-29 mai: Participation à l'AG de PICUM

### Prochainement...

11 juin: Participation à une rencontre sur l'accessibilité de l'information pour les personnes primo-arrivantes (BIC & DCSS)

26 sept: Participation à la [manifestation](#) du mouvement pour l'asile et la migration organisée par Solidarité sans frontières (SOSF) à Berne